

COMMUNE DE GHISONI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 14 avril 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

-Madame Marie Thérèse SUSINI, demeurant à GROSSETO-PRUGNA, née à BASTIA le 27 juillet 1958 ;
-Madame Toussainte Baptistine SUSINI, demeurant à GROSSETO-PRUGNA, née à GHISONI le 1er novembre 1963 ;
-Madame Marie-Françoise SUSINI, demeurant à GROSSETO-PRUGNA, née à GHISONI le 16 décembre 1959 ;
A concurrence de la moitié indivise

Et de Monsieur François-Marie MUCCHIELLI, demeurant à SAINT-PONS-DE-THOMIERES, né à MONTPELLIER le 07 août 1953 ;
A concurrence de la moitié indivise

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A GHISONI (Haute-Corse) :

Une bâtisse en mauvais état et un terrain autour, cadastrés section G lieudit MACINA n°39 pour 34 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI